

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2009

RÉDUCTION DU RISQUE DE RÉCIDIVE CRIMINELLE - (n° 2007)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 14

présenté par  
M. Garraud-----  
**ARTICLE 5 TER**

Après l'alinéa 44, insérer l'alinéa suivant :

« 20° Au deuxième alinéa de l'article 786, le mot : « troisième » est remplacé par le mot : « quatrième ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination.